TITRE :	Faire du mieux-être mental une priorité nationale
OBJET :	Mieux-être mental
PROPOSEUR(E) :	Donovan Fontaine, Chef, Première Nation de Sagkeeng, Man.
COPROPOSEUR(E) :	Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones énonce ce qui suit :

Article 18 : Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles.

Article 24.2 : Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit.

B. Des Premières Nations de tout au Canada déclarent l'état de crise en ce qui concerne le mieux-être mental au sein de leurs communautés. Compte tenu de taux de suicide de cinq à sept fois plus élevés que dans la population canadienne et du nombre inquiétant de cas de dépendance et d'abus de médicaments sur ordonnance dans plusieurs communautés, les Premières Nations doivent s'unir pour faire du mieux-être mental une priorité nationale.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

C. Il y a un manque de ressources en ce qui concerne le traitement des dépendances, plus particulièrement au niveau du suivi dans les communautés. Des personnes sont traitées pour leur dépendance, mais retournent ensuite dans leur communauté où aucun soutien ne leur est offert dans cette période de transition ou pour les aider à progresser sur la voie de la guérison. Des ressources sont nécessaires pour soutenir une gamme complète de services en santé mentale.

D. Les guérisseurs traditionnels des Premières Nations et les aînés qui ont recours à la culture et à une approche psychique, corporelle et spirituelle de guérison ne sont pas reconnus et ne perçoivent aucun soutien financier de la part du gouvernement fédéral.

E. Les résolutions antérieures relatives au mieux-être mental comprennent :

- la résolution 08/2012 - Le gouvernement du Canada ne s'acquitte pas de son obligation de fournir des services de santé mentale
- la résolution 57/2011 - Appui aux dirigeants d'Akwesasne dans leur lutte face à la situation de crise inhérente à la toxicomanie
- la résolution 7/2011 - Soutien à l'égard de la stratégie de la nation nishnawbe-aski et du Grand Conseil des Premières Nations visées par le Traité nº 3, « Remettre nos nations sur pied : Plan d'action pour guérir nos communautés de la dépendance aux substances opioïdes »
- la résolution 04/201 1- Faire de la santé des Premières Nations une priorité
- la résolution 30/2009 - La prévention du suicide parmi les jeunes des Premières Nations requiert des jeunes guérisseurs ainsi que des guérisseurs traditionnels et le leadership des aînés
- la résolution 2008/06 - Pertinence et financement des programmes sur la santé mentale et de lutte contre les dépendances
- la résolution 2005/15 – Mise en œuvre d'une stratégie de santé et de mieux-être mental des Premières Nations avec le soutien fiduciaire adéquat du gouvernement fédéral

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Confèrent au Chef national le mandat de faire du mieux-être mental des Premières Nations et de la promotion de la vie une priorité nationale.

2. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations (APN) de poursuivre les discussions avec toutes les Premières Nations en vue de remédier aux problèmes qui relèvent du mieux-être mental dans les communautés.

3. Enjoignent l'APN d'étudier comment les médias et les réseaux sociaux sont utilisés en tant qu'outils pour promouvoir un meilleur mieux-être mental et unir les régions, les communautés, les aînés et les jeunes.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

4. Enjoignent l’APN d’accroître la sensibilisation à l’importance de la guérison, non seulement des individus, mais aussi des familles et des communautés, et d’obtenir des ressources pour tous les aspects de la guérison, en mettant l’accent sur le suivi au sein des communautés.

5. Enjoignent l’APN de militer auprès du gouvernement fédéral en faveur du soutien aux groupes et processus communautaires grâce auxquels des approches culturelles et traditionnelles sont privilégiées en matière de guérison et de mieux-être.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL